

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/46 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/22</i>	

Nombres de membres

En exercice : 22

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix huit mai deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 06/05/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, André MALVAUX, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT et Gérard SOUDANT.

OBJET : DEGREVEMENT DE LOYER AU PROFIT DE Mme DUFRAINE

Vu la compétence « Création, réhabilitation et gestion de logements communaux répertoriés dans un programme annuel » dont un logement à Vaux en Dieulet;

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil de Communauté du 19 mai 2014 déléguant au Bureau la détermination des montants des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision, modification ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu le bail conclu avec Mme DUFRAINE pour un logement à Vaux en Dieulet depuis le 23/02/15 ;

Vu la demande de dégrèvement de loyer de Mme DUFRAINE compte tenu des travaux qu'elle a engagés pour procéder à la réparation d'une fuite dans la salle de bains et l'important travail de remise en état du logement après une longue période de vacance ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ACCEPTE d'appliquer un dégrèvement d'un montant de 384.88 euros sur le prochain loyer de Mme DUFRAINE, locataire du logement à Vaux en Dieulet
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

